AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-8-76232828

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86.22.75 - 86.24.35

ABONNEMENT ANNUEL 50,00 Francs

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture

C.C.P. : BORDEAUX 6702-46 X

4 Août 1976 - Bulletin Technique n° 74

BOTRYTIS DE LA VIGNE

La véraison a commencé dans l'ensemble du vignoble. C'est le moment de procéder au troisième traitement contre la pourriture grise en traitement dirigé sur les grappes pour les viticulteurs suivant le programme de lutte antibotrytis.

EUDEMIS ET COCHYLIS DE LA VIGNE

Le troisième vol vient de débuter et il est encore trop tôt pour intervenir. Dans la plupart des cas, attendre un prochain avis.

Cependant dans les vignobles où les attaques du second vol ont été particulièrement virulentes, un traitement de type préventif pourrait être effectué à partir du 9 août. Dans ce cas, cette intervention pourra être jumelée avec celle conseillée pour le Botrytis. Il sera vraisemblablement nécessaire de renouveler cette application insecticide selon les indications que nous fournirons dans le prochain bulletin.

CARPOCAPSE DES PRUNES

Les captures sont importantes dans certains vergers. Le traitement conseillé dans le bulletin du 12 juillet est en fin d'efficacité. En conséquence, il est nécessaire de procéder, dès réception du présent bulletin, à un nouveau traitement dans les vergers où la proportion de fruits attaqués dépasse 3 % (contrôle visuel sur 500 fruits) en respectant les délais d'utilisation des insecticides avant récolte.

TORDEUSE ORIENTALE EN PEPINIERE

Pour assurer la protection des écussons, prévoir un traitement dans les quatre jours suivant le greffage avec l'un des produits homologués contre la tordeuse orientale du pêcher.

.../...

P 171

COCHENILLE DU MURIER SUR PECHER

Les éclosions des jeunes larves de la seconde génération débutent. Il est recommandé de procéder dans le courant de la semaine prochaine à un traitement insecticide soigné dans les vergers de pêchers fortement infestés. Ce traitement devra être exécuté de préférence à la lance en mouillant abondamment les troncs, charpentières, sous-mères et rameaux avec l'une des trois matières actives suivantes :

- diéthion (Kilspide, Rhodocide)
- méthidathion (Ultracide)
- oléoparathion à 0,6 % (nombreuses spécialités).

Ces produits étant interdits 15 jours avant la récolte, ce traitement ne sera effectué que pour les variétés déjà récoltées ou arrivant à maturité en fin de mois.

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES

Pour les fruits de conservation difficile, deux traitements de précueillette sont habituellement conseillés. Le premier doit être situé 30 à 40 jours avant la récolte, le second étant effectué une huitaine de jours avant cueillette.

Pour ces traitements, on utilise l'un des fongicides suivants :

- bénomyl à 30 g/MA/hl soit 60 g de Benlate
- carbendazim à 30 g/MA/hl soit 60 g de Bavistine ou 50 g de Dérosal
- méthylthiophanate à 70 g/MA/hl soit 100 g de Pelt 44.

Cependant on peut déjà prévoir que cette année les risques d'infestation par les gloeosporioses seront réduits en raison de la sècheresse et de la précocité de la récolte.

En conséquence, on peut limiter cette première intervention aux vergers ir irrigués sur frondaison et aux parcelles où l'on envisage de récolter tardivement par suite de l'échelonnement prolongé de la cueillette.

L'Ingénieur des Travaux Agricoles
chargé des Avertissements Agricoles

P. TISSE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE"
M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.P. n° 524 AD